

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 12 SEPTEMBRE 2022 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. M. SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Sylvie CHASSAGNE, MM Gilles BRIENS, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. Bernard REY)

Secrétaire de séance : Mme Claire ANDRIEUX

Date de la convocation : 6 septembre 2022

Date de l'affichage : 6 septembre 2022

Concernant le Procès-Verbal du conseil municipal du 25 juillet 2022, Mme E. CARGNELLI demande une rectification sur la partie I concernant l'adoption des règlements administratif et intérieur des services périscolaires.

Le paragraphe concernant les dossiers PAIP : Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE demandait l'inscription d'une précision. Cela a été refusé car les dossiers étaient déjà imprimés. Mme E. CARGNELLI demande à ce que soit indiqué dans le PV que cette précision ne pouvait pas être inscrite dans le règlement, car l'article est suffisamment clair pour ne pas repréciser les choses.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 25 juillet 2022 est approuvé, après amendements, à l'unanimité des présents.

I – Modification des commissions municipales (Délibérations n°D2022_030 et D2022_031)

Suite à la démission de Mme Josette GUERRIER de son mandat de conseillère municipale, il convient de la remplacer dans deux commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, Décide :

Article 1 : M. Marc SOLFOROSI, conseiller municipal devient membre de la commission affaires scolaires et périscolaires, conseil des jeunes et des ados.

M. Jean-Pierre KLEIN, conseiller municipal, devient membre de la commission lien social, logement, cimetière, vie associative et animation, culture, patrimoine, sport, bibliothèque municipale.

Article 2 : Fixe la liste des membres des commissions communales comme suit :

Nom de la commission	Membres
FINANCES, BUDGET, ACHATS DE MATERIEL, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE	M. Florent PATIN, Mme Brigitte FROMONT, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Claire ANDRIEUX, M. Frédéric VIENOT, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, GRANDS PROJETS, DEPLACEMENTS, SECURITE ROUTIERE	Mme Brigitte FROMONT, M. Jean-Claude LAMBERT, M. Christophe COTTAREL, M. Florent PATIN, M. Frédéric VIENOT, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, CONSEIL DES JEUNES ET DES ADOS	Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Claire ANDRIEUX, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, M. Frédéric VIENOT, M. Marc SOLFOROSI, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
LIEN SOCIAL, LOGEMENT, CIMETIERE, VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION, CULTURE, PATRIMOINE, SPORT, BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	M. Frédéric VIENOT, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, M. Gilles BRIENS, M. Jean-Claude LAMBERT, M. Jean-Pierre KLEIN, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ESPACES VERTS, VOIRIE, ECLAIRAGE, BATIMENTS, TRAVAUX, PROPRETE, TRI ET RECYCLAGE DES DECHETS	M. Christophe COTTAREL, Mme Brigitte FROMONT, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Marc SOLFOROSI, M. Jean-Claude LAMBERT, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
RELATION AVEC L'HABITANT, COMMUNICATION, CONSEIL CITOYENS	M. Marc SOLFOROSI, M. Christophe COTTAREL, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Sylvie CHASSAGNE, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON
COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE	M. Frédéric VIENOT, M. Marc SOLFOROSI, M. Christophe COTTAREL, M. Jean-Claude LAMBERT, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON, et les référents voisins vigilants

Le Maire informe les conseillers que la commune de St Bernard adhère depuis le 1er janvier 2010 au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Suite à la démission de Mme J. GUERRIER, qui était déléguée élu du CNAS, un nouveau délégué élu doit être désigné pour représenter la commune au sein des instances du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de désigner M. Frédéric VIENOT, conseiller municipal, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

**II – MISE EN PLACE D’UNE SERVITUDE DE TREFONDS – PASSAGE D’UNE
CANALISATION D’ASSAINISSEMENT – CHEMIN DE LA PRIERE - CONVENTION
AVEC Mme FANDARD (Délibération n°D2022_032)**

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de conclure une convention de servitude de tréfonds avec Mme FANDARD, résidant au 1198 Chemin de la Prière.

Mme FANDARD doit effectuer des travaux de réhabilitation en lieu et place de son réseau existant d'épandage des eaux pluviales et des eaux traitées issues de son assainissement autonome. Les canalisations traverseront la voirie, au droit des propriétés de Mme FANDARD cadastrées AA7 et AA 23.

Une autorisation de servitude de passage de canalisations en tréfonds pour traverser la voirie est nécessaire.

M. le Maire donne lecture de la convention, qui est jointe en annexe de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de servitude de tréfonds ci-annexée, constituée sur le Chemin communal de la Prière, à la hauteur du numéro 1198, avec Mme FANDARD.

**III – Convention pour les travaux de sécurité routière avec le Département de l’Ain
(Délibération n°D2022_033)**

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de conclure une convention avec le Département de l’Ain, pour la réalisation des travaux de sécurité routière sur les RD 6 et 88a (Avenue de la Grande Seiglière et Avenue Valadon et Avenue des Helvètes) La réalisation des travaux est assurée par la commune.

Les caractéristiques principales de la convention sont les suivantes :

- Les travaux seront réalisés sous maîtrise d’ouvrage communale. L’objectif est de faire réduire la vitesse en ajoutant deux coussins lyonnais, en créant deux plateaux surélevés et un trottoir PMR sur le RD 88a.
- Cela comprend :
 - La pose d’un coussin lyonnais côté gauche de la RD6 au PR 20+060
 - La pose d’un coussin lyonnais côté gauche de la RD88a au PR 9+560
 - La création d’un trottoir PMR sur la RD 88a (PR9+400 au PR 9 +500)
 - La création d’un plateau surélevé sur la RD 88a (PR 9+200) y compris renforcement de chaussée sur 5 mètres de part et d’autre du plateau (rampes comprises) avec 13 cm de GB 3 et 5 cm de BBSG cl 3
 - La création d’un plateau surélevé sur la RD 88a (PR 9+500) y compris renforcement de chaussée sur 5 mètres de part et d’autre du plateau (rampes comprises) avec 13 cm de GB 3 et 5 cm de BBSG cl 3
 - L’adaptation du dispositif d’assainissement
 - La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées
- Conditions économiques de la convention :
 - Financement assuré par la Commune de Saint-Bernard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de conclure une convention avec le Département de l'Ain, pour la réalisation de travaux de mise en place deux coussins lyonnais sur la RD6 et la RD 88a, de création de deux plateaux surélevés et un trottoir PMR sur le RD 88a.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer la convention, ainsi que tous documents y afférents.

M. C. COTTAREL précise que les travaux démarreront fin octobre début novembre. L'installation des coussins lyonnais sera réalisée dans un deuxième temps.

IV – Périscolaire : fixation des modalités d'inscription aux services périscolaires et traitement des dossiers reçus hors délai (Délibération n°D2022_034)

M. le Maire rappelle que les services périscolaires de cantine et de garderie ont été repris par la commune en 2019.

Les règlements intérieur et administratif de ces services sont votés par le conseil municipal.

Cette année, la méthode d'inscription a été aménagée : 4 permanences ont été mises en place au cours de l'été pour que les familles récupèrent et déposent leurs dossiers d'inscription, ceci afin d'avoir des dossiers complets.

Cinq familles ont fait leur demande d'inscription hors délai. La commission des affaires scolaires a alors été réunie :

- une famille a été acceptée car en raison d'un deuil familial, ils n'avaient pas pu rendre leur dossier dans les temps
- l'inscription des 4 autres familles a été rejetée (à la majorité des membres de la commission)

M. le Maire souligne qu'ils n'ont jamais refusé d'inscrire des enfants. Pour s'inscrire il faut qu'un dossier complet soit déposé.

Mme E. CARGNELLI précise que les trois quart des familles ont respecté le système d'inscription.

Mme E. CARGNELLI et Mme C. ANDRIEUX ont rencontré deux des quatre familles en mairie. Une famille a été contactée par email et une famille a été contactée par téléphone.

Mme E. CARGNELLI et Mme C. ANDRIEUX indiquent que la décision ne leur appartient pas, c'est au conseil municipal de statuer sur ces demandes.

Un débat s'engage.

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE est favorable pour accepter ces 4 familles. Ce n'est pas cohérent de les refuser. Elles ont déjà été bien pénalisées. Elle déplore qu'aucun compte-rendu de la commission des affaires scolaires n'ait été réalisé.

M. le Maire rappelle que la commission ne décide de rien. Les engagements se prennent en conseil municipal. La commission donne un avis.

M. J-P PILLON précise qu'il a été dit en commission qu'il n'y aura pas de traitement des demandes particulières tous les ans, les élus ne souhaitant pas passer leur temps là-dessus.

Il est proposé de voter la mise en place d'une pénalité pour les dossiers d'inscription remis hors délai.

Un débat s'engage sur l'application d'une pénalité aux demandes des quatre familles.

Pour M. G. BRIENS l'application rétroactive de cette pénalité n'est pas possible, puisqu'en droit administratif il existe un principe de non rétroactivité des actes administratifs. Cela ne peut donc pas s'appliquer aux quatre familles. Elle aura vocation à s'appliquer pour la prochaine année scolaire.

Pour M. M. SOLFOROSI une sanction doit s'appliquer à ces familles qui n'ont pas respecté les règles d'inscription. Et ce, dans un souci d'égalité par rapport aux familles qui ont respecté les règles.

Concernant la prise en compte des demandes d'inscription des quatre familles :

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à l'inscription des quatre familles aux services périscolaires, dès réception de leur dossier complet.

Concernant les modalités d'inscription aux services périscolaires :

Considérant que désormais des jours de permanence seront mis en place pour l'inscription des familles aux services périscolaires.

Considérant que des mesures doivent être prises pour les demandes d'inscription aux services périscolaires reçues hors délai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE pour les demandes d'inscription aux services périscolaires reçues hors délai de la procédure suivante :

La commission des affaires scolaires se réunira le plus tôt possible (au maximum sous une semaine) suite à la réclamation des parents.

- Soit l'inscription sera faite sans pénalités (car il y a une raison valable justifiant l'empêchement de l'inscription dans les délais)
- Soit l'inscription sera faite avec l'application d'une pénalité correspondant au doublement des frais de gestion, prévus dans les règlements administratifs de la cantine et de la garderie.

Cette disposition n'aura pas vocation à s'appliquer aux nouvelles familles arrivants sur la commune en cours d'année.

V – Eclairage Public / Modification des heures d'extinction de l'éclairage public (Délibération n°D2022_035)

Une présentation est faite par M. C. COTTAREL concernant les travaux à réaliser sur l'éclairage public.

L'installation de l'éclairage led se poursuit : sur le cheminement piéton de l'école notamment.

Une étude est en cours pour remplacer un poteau d'éclairage aux Guillermines.

Une étude est en cours pour faire un bilan.

Concernant le réglage des horloges, la demande sera renouvelée pour les mettre à jour.

M. G. BRIENS demande quel sera le coût pour la commune. M. C. COTTAREL répond que le restant à charge pour la commune serait d'environ 16 000 €.

M. G. BRIENS et Mme F. POINTON-SCHOENAUER proposent pour faire des économies d'éclairer un poteau sur deux, ou de mettre en place l'éclairage en présentiel.

M. C. COTTAREL rappelle que l'éclairage public est interrompu la nuit de 23h30 à 5h30 (sauf événements spéciaux) Il propose d'allonger cette extinction de de 23h à 6h30 (sauf événements spéciaux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h à 6h30 (sauf événements spéciaux)

VI – Aire de jeux

M. C. COTTAREL fait un point sur l'état actuel des aires de jeux, et les projets d'évolution de ces aménagements.

L'aire de jeux à Chabrier a été supprimée. Il n'y en a plus qu'une aux Guillermines, qui mérite d'être modernisée (les jeux sont vieillissants) La commission travaux travaillera sur ce sujet cet automne.

Des travaux pourraient être programmés en 2023.

Concernant le Skatepark du City Stade : les travaux débiteront en octobre. Fin octobre le skatepark devrait être opérationnel.

IV – INFORMATIONS DIVERSES

➤ Référent correspondant incendie et secours

M. le Maire annonce qu'il prononcera par arrêté la nomination de M. F. VIENOT en tant que référent correspondant incendie et secours.

➤ Dossiers Catastrophe Naturelle Sécheresse

Les personnes ayant eu des dégâts causés par la sécheresse de cet été sont invités à déposer en mairie leur dossier (courrier + photos des dégâts)

Une demande de classement en état de catastrophe naturelle sera déposée.

➤ **Ecole**

Une animatrice pour le périscolaire a été recrutée : Mme Nathalie VEUILLET.
Des activités périscolaires seront organisées sous la forme d'ateliers accessibles sur inscription.

Garderie du matin : le nombre d'enfants à augmenter.

Pour le ménage de l'école : les 2 ATSEM sont déchargés du ménage, 2 agents d'entretien ont été recrutés.

➤ **Communication**

La commission communication s'est réunie le 6 septembre dernier pour l'élaboration du prochain SBI.

➤ **Médiation**

M. M. SOLFOROSI rappelle qu'il peut réaliser des médiations en mairie en cas de conflits entre voisins.

➤ **Cérémonie du 11 novembre**

Les enfants et la Chorale seront associés à la cérémonie.

➤ **Prochain Conseil Citoyen le 28/11**

➤ **Urbanisme**

Mme B. FROMONT rappelle qu'avant de réaliser des travaux il convient de vérifier si ceux-ci sont soumis au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

➤ **Culture**

- Jumelage Culturel : la cérémonie est prévue le 01/04/2023

- Bibliothèque : une animation est prévue avec une classe de maternelle.
Lectures de Mamé : reprise à partir du 02/11.

- Grande Lessive : le Jeudi 20/10 sur le thème « La couleur de mes rêves »

- 10/06/2023 : scène ouverte

- 1 comité de sélection sera constitué pour le Prochain We St Bern'Arts

➤ **Animation / Lien social (M. F. VIENOT)**

- Cet été ont eu lieu les conscrits.

- Alerte canicule : diffusion d'informations via Panneau Pocket, Panneau lumineux, des courriers aux personnes fragiles, et des contacts ont été pris avec les personnes concernées.

- Le 04/09 ont eu lieu les remerciements de l'association Spinos'Aventure
- Rentrée scolaire : le Sou des Ecoles avait demandé l'autorisation de faire un petit-déjeuner sur le parvis de la mairie. Cela a été refusé car cela représentait un problème de sécurité : forte affluence en raison de la rentrée et plan Vigipirate renforcé. Cet événement a eu lieu finalement à l'école, qui n'est pas un lieu adapté car c'est un « sanctuaire » pour M. F. VIENOT. Ce dernier souhaite maintenir un dialogue constructif avec l'association.
- Vide-Greniers : M. F. VIENOT remercie l'association Spinos'Animation pour la tenue de cette manifestation qui a rencontré un vif succès. Pour l'organisation l'année prochaine des améliorations seront à prévoir.

- CCAS : une réunion aura lieu le 19/09 pour le repas et les colis de fin d'année.
- Ramassage des déchets verts pour les seniors : deux demi-journées de ramassage des déchets verts sera proposée aux personnes de plus de 70 ans.
Le mercredi 26/10 de 9h à 12h et le mardi 15/11 de 14h à 17h. Toute personne intéressée est invitée à contacter la mairie 48h avant.
Le même système sera mis en place au printemps.

➤ **Environnement**

- Etudiants IET Lyon
Ils sont présents sur la commune pour travailler sur l'herbier communal.
- Frelon asiatique
Présence importante sur la commune. Avec l'automne, et la chute des feuilles, les nids deviendront visibles. Un signalement est impératif. L'intervention pour les détruire est gratuite.

➤ **Matériel communal**

Quatre nouveaux barnums pliables ont été achetés par la commune.

➤ **Travaux**

Cet été les travaux de réfection de peinture de la mairie ont été réalisés. En 2023 ce sera au tour de la salle du conseil municipal.

Le nettoyage des grilles d'eaux pluviales aura lieu courant octobre.

➤ **Personnel Communal**

Un nouvel agent technique a rejoint le service technique / espaces verts : Mme Corinne CALVETTI.

➤ **Travaux Chemin de Halage**

Ils débuteront fin septembre, début octobre.
L'arrêté de circulation et de stationnement du halage a été pris début août. La signalisation sera prochainement installée.

➤ **Bâtiments municipaux**

En raison de la hausse prévue des tarifs de l'énergie, il est prévu de fixer la température à l'intérieur de tous les bâtiments municipaux (salles et bâtiments scolaires compris) à 19°C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 07.

Prochain conseils municipaux :

- **Lundi 24 octobre 2022 à 19 h 30**
 - **Lundi 28 novembre**
-

Signatures :

Bernard REY, Maire

**Claire ANDRIEUX,
Secrétaire de séance**